# Inscription 2020-2021

- 1- L'horaire des glaces nous est fourni pour la 1<sup>re</sup> moitié de saison seulement (même que l'an dernier aux mêmes endroits).
- 2- Pour l'hiver, il y a trop d'incertitudes pour les tournois et évènements. Nous aurons nos heures plus tard, mais nous devrions avoir le même horaire à moins d'un changement majeur.
- 3- Lors de l'inscription, vous avez maximum 48 heures pour finaliser le paiement. Après ce délai, on annulera l'inscription sans préavis. Si vous avez des difficultés à effectuer le paiement, vous pouvez contacter le CPA pour prendre arrangement (cpasfscr@hotmail.com).
- 4- Nous devrons suivre le plan de Patinage Québec pour l'accès à nos glaces.
- 5- Les heures réservées uniquement aux patineurs de notre club. Nous refusons pour le moment les inscriptions 2<sup>e</sup> club et le patinage à la fois. On pourrait revoir cette politique en fonction de l'évolution de la situation.
- 6- **BÉNÉVOLAT OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PARENTS DES PATINEURS**: Un parent bénévole devra nous aider à appliquer les mesures de la santé publique afin de maintenir le CPA en activité (prendre les présences et faire signer la déclaration de santé), il y aura un horaire à respecter pour les parents en fonction du nombre d'inscriptions des enfants de la famille.
- 7- Nous devrons limiter le nombre de périodes selon les niveaux, mais on se basera sur la politique de Patinage Québec qui impose de favoriser les patineurs plus avancés et sur l'expérience des dernières années.
- 8- Notre horaire est ajusté pour répondre aux normes de la santé publique (transition de 15 minutes entre 2 groupes).
- 9- Considérant que les places sont limitées, le patineur doit se présenter aux plages qu'il a acceptées. Si un patineur s'absente trop régulièrement, le CPA se réserve le droit de lui retirer sa plage horaire et la donner à un autre patineur. Avant de procéder à un tel changement, la direction avisera le parent et l'entraineur par courriel.
- 10- Nous conseillons fortement aux parents de discuter avec leurs entraineurs avant de compléter le sondage de priorisation des plages horaires. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'un entraineur sera disponible lorsque votre enfant patinera.

# Inscriptions pour le patinage plus

- Les inscriptions seront du 20 août au 11 septembre. En fonction des places disponibles, il pourrait y avoir une deuxième période d'inscriptions avec les places résiduelles.
- Les inscriptions sont annuelles au coût de 125\$. L'automne débute le 18 septembre et termine le 13 décembre. L'horaire précis de l'hiver sera connu en novembre. La session d'hiver devrait se terminer vers le 4 avril.
- Considérant que les frais d'inscription sont utilisés pour couvrir la cotisation à Patinage Canada et les frais de gestion et que la ville de Québec offre gratuitement les heures en fonction des inscriptions de l'année précédente, le CPA s'engage à offrir un minimum de 15 semaines d'activités. Au-delà de cette limite, le CPA ne remboursera pas les membres en cas d'annulation, de blessure ou de déménagement.
- Il est interdit de remplacer des périodes annulées ou lorsque l'enfant est absent.
- Étant donné les mesures d'hygiène qui doivent être prises, le CPA accepte uniquement les enfants de 5 ans et plus (les 4 ans qui étaient déjà inscrits l'an dernier peuvent aussi s'inscrire).

- Les parents des enfants doivent considérer que pour le moment, ils ne sont pas admis dans l'aréna lors des cours de patinage. Il doit laisser l'enfant à la porte, déjà prêt à patiner. Cette norme est appelée à évoluer dans le temps en fonction des normes de la santé publique.
- Principe de premier arrivé, premier servi. En fonction de l'évolution de la situation, on pourra offrir la possibilité de changer de groupe à partir de janvier.
- Nous devrions connaître les normes pour le Patinage Plus vers la mi-août, on ouvrira le nombre de places requises, l'inscription ne sera plus possible lorsque notre maximum sera atteint, le parent devra choisir une autre plage horaire.

### Inscriptions pour les cours privés

- Les inscriptions débuteront le 1<sup>er</sup> août.
- Les groupes seront formés le 20 août avec les inscriptions reçues à ce moment. Il sera possible de s'inscrire après le 20 août, mais seulement en fonction des places restantes dans les groupes.
- Nous maintiendrons les inscriptions annuelles pour un tarif unique de 150\$ pour tous les patineurs. Une réduction de 30\$ s'applique si le patineur est dans un programme sport-études ou études et sport.
- Considérant que :
  - il est interdit d'accepter de nouveaux adultes sur nos groupes avant 22h;
  - il est interdit de pénaliser un jeune de moins de 21 ans pour accepter un adulte sur les heures régulières;
  - le contenu de la politique de la ville qui interdit d'accepter des adultes sur les heures du CPA.

Nous prioriserons à 100% les jeunes de moins de 21 ans et ceux légèrement plus âgés qui n'ont jamais arrêté de patiner et qui compétitionnent toujours de manière régulière dans les catégories régulières. S'il reste des places et seulement s'il reste des places, elles seront offertes à nos adultes.

- Le temps de glace qui sera limité jusqu'au 31 août à 12 patineurs + 6 entraineurs par session.
  Chaque patineur inscrit recevra un formulaire de sélection des choix pour les deux semaines de mise en forme (Semaines du 17 et 24 août). Ces semaines ne sont pas obligatoires.
- o Il est essentiel que le patineur sélectionne uniquement les plages horaires où il sera présent. En cas d'absence, la politique de suivis des absences d'appliquera.
- À partir du 31 août, d'autres normes devraient être en vigueur (probablement 15 à 18 patineurs/session), nous devrons alors envoyer un 2<sup>e</sup> formulaire et les patineurs devront faire leurs choix de périodes selon leur niveau. Si un groupe est incomplet, nous pourrons offrir des périodes supplémentaires. On verra par la suite pour les nouvelles normes (on devrait avoir des changements pour l'hiver). Un formulaire sera envoyé à chaque patineur inscrit. Le patineur devra y inscrire ses intérêts. On travaillera pour satisfaire la majorité des patineurs, mais on ne peut rien garantir à ce moment.
- Considérant que les frais d'inscription sont utilisés pour couvrir la cotisation à Patinage Canada et les frais de gestion et que la ville de Québec offre gratuitement les heures en fonction des inscriptions de l'année précédente, le CPA s'engage à offrir un minimum de 15 semaines d'activités. Au-delà de cette limite, le CPA ne remboursera pas les membres en cas d'annulation, de blessure ou de déménagement.

#### Le nombre de périodes limites/niveau et coût:

- STAR 1-2:
  - o 3 périodes de style libre maximum/patineur
  - o 2 périodes de danse et habiletés maximum/patineur
  - o Le coût des de 150\$/année

- STAR 3-4:
  - o 4 périodes de style libre maximum/patineur
  - o 2 périodes de danse et habiletés maximum/patineur
  - Le coût des de 150\$/année
- STAR 5 et + :
  - o 5 périodes de style libre maximum/patineur
  - o 2 périodes de danse et habiletés maximum/patineur
  - o Le coût des de 150\$/année
  - o Rabais de 30\$ pour ceux qui participent à un programme sport-études ou études et sport.
- À la suite de l'affectation, s'il reste des places, on pourra les offrir pour des périodes supplémentaires.
- Application de la politique de la ville de Québec pour les patineurs adultes (STAR adultes);

# Règles de création des groupes des cours privés:

Le patineur doit obligatoirement s'inscrire dans le groupe où il compétitionnera en 2020-2021 et en fonction des sauts qu'il réussit régulièrement. Si vous avez des incertitudes, on vous conseille d'un parler à votre entraineur.

#### **STAR 1-2**

- L'ordre de priorité des inscriptions sera fonction de la date et l'heure du paiement complet de la facture entre le 1er et le 20 août.
- Un patineur peut sélectionner seulement des styles libres, seulement des danses et habiletés ou sélectionner les deux, à son choix.
- Lors du premier tour d'affectation, nous donnerons un maximum de 2 styles libres par patineur et/ou 1 période de danse et habiletés.
- Lors du deuxième tour, s'il reste des places, on donnera un troisième style libre, si le patineur le désire et/ou 1 période de danse et habiletés.
- C'est la responsabilité du parent de compléter le sondage dans les délais. Il doit indiquer le nombre de plages désirées en style libre et/ou le nombre de plages en danse et habiletés ainsi que l'ordre de préférence.
- Les inscriptions reçues après le 20 août seront traitées en ordre de paiement en fonction des places restantes dans les groupes.

### **STAR 3-4**

- L'ordre de priorité des inscriptions sera fonction de la date et l'heure du paiement complet de la facture entre le 1er et le 20 août.
- Un patineur peut sélectionner seulement des styles libres, seulement des danses et habiletés ou sélectionner les deux, à son choix.
- Lors du premier tour d'affectation, nous donnerons un maximum de 2 styles libres par patineur et/ou 1 période de danse et habiletés.
- Lors du deuxième tour, s'il reste des places, on donnera un troisième style libre et/ou 1 période de danse et habiletés, si le patineur le désire.
- Lors du troisième tour, s'il reste des places, on donnera un quatrième style libre, si le patineur le désire.
- C'est la responsabilité du parent de compléter le sondage dans les délais. Il doit indiquer le nombre de plages désirées en style libre et le nombre de plages en danse et habiletés ainsi que l'ordre de préférence.

• Les inscriptions reçues après le 20 août seront traitées en ordre de paiement en fonction des places restantes dans les groupes.

# STAR 5 et plus

- L'ordre de priorité des inscriptions sera fonction de la date et l'heure du paiement complet de la facture entre le 1er et le 20 août.
- Un patineur peut sélectionner seulement des styles libres, seulement des danses et habiletés ou sélectionner les deux, à son choix.
- Lors du premier tour d'affectation, nous donnerons un maximum de 2 styles libres par patineur et/ou 1 période de danse et habiletés.
- Lors du deuxième tour, s'il reste des places, on donnera le troisième style libre, le quatrième style libre et/ou 1 période de danse et habiletés, si le patineur le désire.
- Lors du troisième tour, s'il reste des places, on donnera un cinquième style libre, si le patineur le désire.
- C'est la responsabilité du parent de compléter le sondage dans les délais. Il doit indiquer le nombre de plages désirées en style libre et le nombre de plages en danse et habiletés ainsi que l'ordre de préférence.
- Les inscriptions reçues après le 20 août seront traitées en ordre de paiement en fonction des places restantes dans les groupes.
- Les patineurs adultes de plus de 21 ans seront admis dans les groupes en dernier en fonction des places restantes. Les patineurs adultes de 21 ans et moins sont considérés comme les tous les autres patineurs dans l'ordre de priorité.

En fonction des places disponibles et du nombre d'inscriptions dans chacun des groupes, le CPA se réserve le droit de déplacer certains patineurs vers un autre groupe.